

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDES L)
En date du 13 mars 2026

DS26-016
MARCHE 26TIC02 INFOGERANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2122-22 et L2224-31,
Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDES L,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant le besoin du SYDES L en matière d'informatique et de technologies de l'information pour mener à bien ses missions,
Considérant la publicité d'un marché à procédure adaptée au bulletin officiel des annonces de marchés publics n°25-130972 le 26 novembre 2025 fixant la remise des plis au 5 janvier 2026 à midi,
Considérant les cinq offres reçues,
Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 26TIC02 INFOGERANCE à l'entreprise suivante :
C2iP, Centre d'Affaires SCRIBES71 200 Bd de la Résistance 71 000 MÂCON, SIRET 44960064200044.
Le montant total des prestations pour le marché est limité à 220 000,00 € HT.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,